

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 51 (1922)

Heft: 15

Artikel: À temps!

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

opération. C'est agir en homme sage et avisé que d'emprunter au 4 % et d'en retirer grâce à un bon placement du 8 ou 10 % et parfois même davantage.

Si depuis un certain nombre d'années, nos caisses agricoles, en particulier les Caisse Raiffeisen, se sont si heureusement développées, nous le devons pour une bonne part au clergé. Souvent, c'est le curé de la paroisse ou son vicaire qui remplit les fonctions de caissier et c'est à lui que les emprunteurs s'adressent lorsqu'ils désirent des fonds ; auprès de lui, on se sent plus à l'aise pour exposer ses petites affaires.

J. MONNEY.

N.-B. — Cet exposé complète celui qui est publié à la page 116 de l'*Almanach du P. Girard* ; nous avons évité de nous répéter inutilement.

A temps !

« Les années ne font pas les sages ; elles font les vieillards. » Cette sentence peut surprendre quelques-uns, elle n'étonne pas ceux à qui l'expérience a permis d'en constater la justesse.

Le spirituel et pieux abbé Bourgeois, ancien préfet du Collège, nous racontait qu'au début de son ministère, à Genève, il assista une vieille pécheresse moribonde, disons-le, une ivrognesse. Après douces réprimandes, avertissements et bons conseils, la pénitente donne des signes de repentir. M. l'Abbé se dispose à partir, mais il n'a pas ouvert la porte qu'il est rappelé : « M. l'Abbé, ayez la bonté de me donner la bouteille qui est dans cette armoire. » La bouteille, cela va sans dire, ne contenait pas de l'*eau*, mais de l'*eau-de-vie*, et cela en dit long au jeune prêtre, tout désillusionné.

« Telle vie, telle fin », dit encore un dicton. Si l'on veut remporter la victoire, il ne faut pas attendre qu'on soit vaincu, pour commencer la lutte. Il faut s'y prendre *à temps*, dès le jeune âge, dès les premières années.

L'instituteur peut-il exercer quelque influence sur l'éducation de l'enfant avant l'admission de celui-ci à l'école ? Plus peut-être que cela ne paraît de prime abord. Beaucoup d'instituteurs sont mariés. La plupart de ceux qui ne le sont pas encore fonderont une famille à leur tour. La famille de l'instituteur doit être un exemple, même un modèle, si c'était possible. Ce n'est certes pas à moi à lui apprendre comment il doit élever ses enfants : il le sait, sinon j'aurais pitié de lui. Il serait aussi superflu de lui dire qu'il doit se faire une règle de ne point donner de boissons distillées ou fermentées à ses enfants, comme cela ne se voit encore que trop fréquemment dans certaines contrées. C'est là ouvrir une écluse qu'il n'est pas facile de refermer plus tard. Les boissons sans alcool, saines et agréables

au goût, ne manquent pas pour les petits..., ni même pour les grands. D'ailleurs, la première fois qu'il goûte à l'alcool, l'enfant fait généralement la grimace. Rares sont les exceptions. Ce n'est que plus tard, par l'habitude, vite prise du reste, comme toutes les mauvaises habitudes, par l'imitation des adultes, que son goût pour l'alcool se développe. Plus rien n'est bientôt assez fort pour le buveur qui a gagné ses galons d'ivrogne, ni « l'emporte-gueule », ni « le tord-boyaux ». Le danger est d'autant plus grand qu'on s'est mis à boire de bonne heure.

Il est des parents qui ne sont pas buveurs du tout, qui pour tout au monde ne voudraient pas que leurs enfants le devinsent ; et cependant, en différentes circonstances, en trop de circonstances, « ils versent » à boire à leurs enfants. Faiblesse, fausse tendresse, myopie intellectuelle, illogisme, que sais-je ? Jugement endormi.

Il y a déjà de longues années, — c'était au siècle passé, — je fus, un jour de visite pastorale, l'hôte d'une honorable famille dont l'aîné venait de recevoir le sacrement de Confirmation. Il y avait là d'autres petits enfants, spécialement un marmouset, dont le bout du nez n'arrivait pas jusqu'au bord de la table, qui tendait le bras pour saisir le verre de son père. Ne pouvant l'atteindre, le père le lui tendit. Et ce père était un instituteur. Je ne suis pas encore bien revenu de mon étonnement. Il était lui-même tempérant ; dans son école, il luttait contre l'alcoolisme, qui dans la localité, comme dans bien d'autres, causait plus de maux que la grêle. Ne donnons pas de coups de pied à la logique, si nous ne voulons pas qu'elle boîte, car c'est comme si nous les donnions à nous-mêmes.

Vers la même époque, je fus aussi plusieurs fois le commensal d'une autre estimable famille, où neuf enfants, dont les aînés étaient déjà des adolescents, formaient une belle couronne autour de la table de leurs parents. Le père et la mère buvaient un verre de vin, un seul, et, — proh pudor ! — moi aussi. Les enfants ne buvaient que de l'eau. Sur leur figure sympathique et gracieuse, je ne remarquai jamais le moindre regard d'envie. On leur avait appris, et ils l'avaient compris, que les boissons contenant de l'alcool ne sont point salutaires avant la croissance complète. Les Romains, au temps où les lois de la république étaient encore observées dans toute leur rigueur, ne s'abstenaient-ils pas de vin avant l'âge viril ? Et c'étaient des hommes ! Ils ne l'étaient plus à l'époque de la décadence.

On entend parfois objecter que les médecins ordonnent des liqueurs ou spiritueux, même à de petits enfants. Qu'est-ce que cela prouve ? Rien du tout. Ce sont là des cas exceptionnels, des cas où, dans certaines maladies, il s'agit de combattre des toxiques par un autre toxique. Leurs effets nocifs s'annihilent réciproquement. En pharmacie, n'emploie-t-on pas aussi l'arsenic, l'opium, la morphine, la cocaïne, la codéine et autres respectables poisons ? Est-ce

une raison pour en faire un usage habituel et les considérer comme des boissons ou des aliments ?

Il est indéniable que l'alcool est un poison individuel et social. Il faut être, de parti pris, plus entêté que le mullet, pour ne pas le reconnaître ; ses funestes effets sont si visibles et si clairs qu'ils éblouiraient les plus aveugles... d'esprit. De combien de maladies, de dégénérescences, de morts prématurées ou tragiques, de désordres, de ruines physiques, morales et sociales n'est-il pas la cause ?

Les buveurs eux-mêmes sentent et savent bien que l'alcool est un poison. Il leur échappe d'en faire involontairement l'aveu. Ne le baptisent-ils pas quelquefois, non avec de l'eau, mais d'un autre nom ? Loïsqu'un ivrogne, un jour de sang-froid, rencontre un de ses illustres confrères en mauvaise posture, il lui arrive de dire : « Tu as bu de l'arsenic » ou autres expressions typiques.

Ne donnons donc pas à l'enfant le goût du liquide qui causera son malheur et celui des siens.

Veillons aussi à ce que, parmi nos proches, amis, connaissances, serviteurs, camarades de jeux, il ne se trouve pas certains étourdis, certains inconscients qui fassent faire les premiers pas à nos enfants dans la voie où l'on *titube* et où l'on finit bien par tomber.

L'ermite de Totenwald.

Un maître de la pédagogie française : le F. Justinus

Ce n'est pas seulement l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, c'est la pédagogie française qui vient de faire dans la personne du Frère Justinus une perte irréparable. Il était dans la 81^{me} année de son âge et la 65^{me} de sa profession religieuse.

Nous avons d'autant plus le devoir d'en dire un mot que ce vénérable religieux connaissait, aimait notre canton, ses autorités et plusieurs de ses instituteurs. Il y était venu souvent ; et, l'an dernier encore, cassé, souffrant d'infirmités multiples, il s'était reposé pendant quelques jours dans la solitude bien fribourgeoise des Bains de Bonn.

Le Frère Justinus était né à Bordeaux. A 16 ans, il entrait au noviciat des Frères, et après sa profession il fut appelé à donner l'enseignement à ses petits compatriotes bordelais. Il le fit avec un zèle et un succès qui ne tardèrent pas à appeler sur lui l'attention de ses supérieurs et, en 1886, l'autorité qu'il s'était acquise en amenant à un haut degré de prospérité les écoles dont il avait eu la direction était si unanimement reconnue, qu'ils n'hésitaient pas à l'appeler au poste de secrétaire général de l'Institut des Frères. Il devait l'occuper trente-six ans ; avec quelle fécondité, mais aussi parmi quelles douloureuses conjonctures ! L'année même où il arrivait à Paris pour assumer la tâche que lui confiaient ses supérieurs, les catholiques subissaient la première atteinte des brutales mesures qui allaient marquer le passage au pouvoir du radicalisme anticlérical.

La loi laïcisait l'enseignement primaire et, en conséquence, retirait aux Frères la capacité d'enseigner dans les écoles de l'Etat. On sait avec quelle vaillance les catholiques français répondirent à cet ostracisme. Ils firent surgir partout l'école